

**CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DU VERN - TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE ET RÉINTÉGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 31 mars 2006, le Conseil municipal a approuvé la création du budget annexe de la Zone du Vern destiné à la commercialisation de terrains dans le lotissement de la zone industrielle,

**CONSIDERANT** que la commercialisation des différents lots viabilisés dans cette zone est aujourd'hui définitivement achevée,

**CONSIDERANT** que, parallèlement, la loi NOTRe organise le transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 17 mars 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Madame le Maire à :

- procéder à la clôture du budget annexe de la zone du Vern ;
- transférer les résultats de clôture et de réintégrer l'actif et le passif de ce budget dans le budget principal de la commune ;
- procéder aux démarches administratives et écritures comptables nécessaires à cet effet ;
- autoriser Monsieur le Receveur municipal à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires afférentes aux opérations de clôture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 06 AVR. 2016

Et de la publication, le... 31 MARS 2016

Fait à Landivisiau, le... 25 MARS 2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL